

Montréal, le 15 octobre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes
comptables découlant du passage aux principes comptables
généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)
Dossier de la Régie R-3927-2015**

Tel que mentionné dans la décision D-2015-109, l'audience dans le dossier mentionné en objet se tiendra à compter de **9 h les 20, 21 et si requis le 22 octobre 2015, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

À ces fins, nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience, préparé à la lumière des informations transmises par tous les participants.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains participants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p.j.